



(Photo Gilles Francoeur)

Sur la photo du haut la Mazda des Duplessis dans laquelle la jeune Anne a trouvé la mort. Celle du bas nous fait voir la Hornet qui a heurté de plein fouet la familiale.

Mortellement blessée dans une collision frontale

SAINT-TITE (RSA) — A peine venait-il de commettre un délit de fuite en face de l'ébénisterie Saint-Tite, un automobiliste de Sainte-Thécle a provoqué un tragique accident de la route qui a coûté la vie à Mlle Anne Duplessis du 870 Arthur-Betz à Trois-Rivières, moins d'un mille plus loin, soit à une cinquantaine de pieds du rang des Rivard sur la route 153 à Saint-Tite.

La victime âgée de 17 ans voyageait avec sa famille qui se rendait en camping au moment de la violente collision, dans laquelle M. et Mme Maurice Duplessis et leur autre fille Pascale, âgée de 10 ans ont subi des blessures assez sérieuses. Mais ils reposent tous dans un état satisfaisant dans les centres hospitaliers

Sainte-Marie de Trois-Rivières et régionale de la Mauricie de Shawinigan-Sud.

Pour sa part, M. René Doucet, du 148 0, chemin St-Georges à Sainte-Thécle repose également dans un état satisfaisant au CHR. L'automobile Hornet qu'il conduisait a heurté de plein fouet la Mazda des Duplessis.

Un troisième véhicule a été impliqué dans cet accident de la route. Il s'agit d'une auto qui suivait celle de la famille trifluvienne. Toutefois son conducteur n'a subi aucune blessure et les dommages matériels sont minimes. Par contre, les deux autres véhicules sont des pertes totales.

Ce sont les agents Jean-Benoît Bé-

cotte, Jean-Pierre Bernard et Richard Decelles de la Sûreté du Québec, détachement de Shawinigan qui se sont rendus sur les lieux. L'enquête a été confiée à l'agent Bécotte.

Ecrasé sous son tracteur...

Pour sa part, M. Adélar Bédard du Ruisseau-le-Bourdais à Saint-Tite qui avait été blessé assez gravement, également vendredi soir, alors qu'il avait été écrasé sous son tracteur, repose au centre hospitalier Sainte-Marie de Trois-Rivières. Son épouse nous indiquait samedi qu'il souffre d'une fracture à un bras et aux côtes. Selon Mme Bédard son état n'inspirait aucune crainte majeure à ce moment.



"Je prierai pour vous de l'autre côté"

Un autre plongeon fatal

SAINT-GREGOIRE (AG) — Un père de famille de 34 ans, de Saint-Grégoire dans le comté de Nicolet, s'est enlevé la vie tragiquement samedi midi en se jetant du haut du pont Laviolette, dans les eaux du Saint-Laurent.

L'homme, qui avait quitté sa demeure vers 11 h 40 en matinée en disant "qu'il allait à la messe", a mis son triste dessein à exécution, quelques minutes plus tard.

Quatre personnes ont été témoins du drame. Ce sont le conducteur d'un camion qui

suivait la voiture du malheureux et trois autres personnes qui occupaient la même voiture venant en sens inverse.

Selon ce qu'elles ont raconté à la police, les choses se sont déroulées si rapidement qu'il n'a pas été possible d'intervenir.

L'individu aurait stoppé son véhicule pour en sortir précipitamment par la portière de droite et se jeter sans hésitation dans le vide.

Dans une note retrouvée sur la banquette de la voiture, l'

homme s'excuse de son geste auprès de sa famille et ajoute "qu'il prierait pour elle, de l'autre côté".

Selon ce qu'on a pu apprendre, ce père de famille qui était dépressif depuis quelque temps serait allé voir un médecin, y a quelques jours et devait vraisemblablement être hospitalisé.

A la demande de la SQ de Nicolet, des recherches ont aussitôt été entreprises en embarcation dans l'espoir de récupérer le corps qu'on avait

vu flotter à la surface de l'eau pendant quelques minutes. Ces recherches n'ont malheureusement donné aucun résultat, le corps ayant de nouveau disparu sous l'eau au moment de l'arrivée de l'embarcation.

Il s'agit du sixième suicide à s. produire sur le pont Laviolette depuis 10 ans, le dernier remontant seulement au samedi 11 juin alors qu'un homme de 59 ans de Trois-Rivières s'était enlevé la vie de cette manière.

• Marchandises volées

TROIS-RIVIERES — (CH) — Les détectives Jean-Denis Leclerc et Jean-Marc Carignan viennent d'effectuer une brillante enquête policière qui leur a permis de retrouver des marchandises volées évaluées à plusieurs centaines de dollars.

L'enquête policière a aussi conduit à l'arrestation de Mlle Jocelyne Lefebvre, du 1029 de la rue Wolfe, à Trois-Rivières, dont le domicile recelait lors de la perquisition des deux détectives plusieurs centaines de dollars de stock présumément volé, ainsi qu'un appareil de télévision couleur, des articles de camping et de plusieurs autres objets divers.

Les policiers croient que cette découverte d'objets volés est reliée à un réseau de voleurs très actifs, mais qui sont étroitement surveillés et qui pourraient avoir des surprises. Mlle Lefebvre sera bientôt mise en accusation devant un juge de la cour des sessions de la paix.

• Motocycliste blessé

LA TUQUE (BQ) — Un motocycliste âgé de 16 ans, Jean Boissonneault, a été grièvement blessé à la jambe, samedi après-midi, alors que le véhicule sur lequel il se trouvait, est entré en collision avec une automobile, sur le rang Beaumont, à une dizaine de milles au nord de La Tuque.

L'accident s'est produit lorsque la motocyclette qu'occupait également Denis Capane, est venue frapper l'arrière de la voiture que conduisait Jean-Yves Gagné. Ce

dernier aurait, au moment de l'impact, tenté de tourner à gauche à une intersection ce que la poussière soulevée du grevier de la route, aurait empêché les motocyclistes de percevoir à temps.

Le deuxième passager s'en est toutefois tiré indemne tandis que le premier devrait être conduit quelques instants plus tard à l'hôpital St-Joseph par la brigade des ambulanciers St-Jean. La motocyclette est considérée comme une perte totale, alors que l'autre véhicule n'a subi presque aucun dommage.

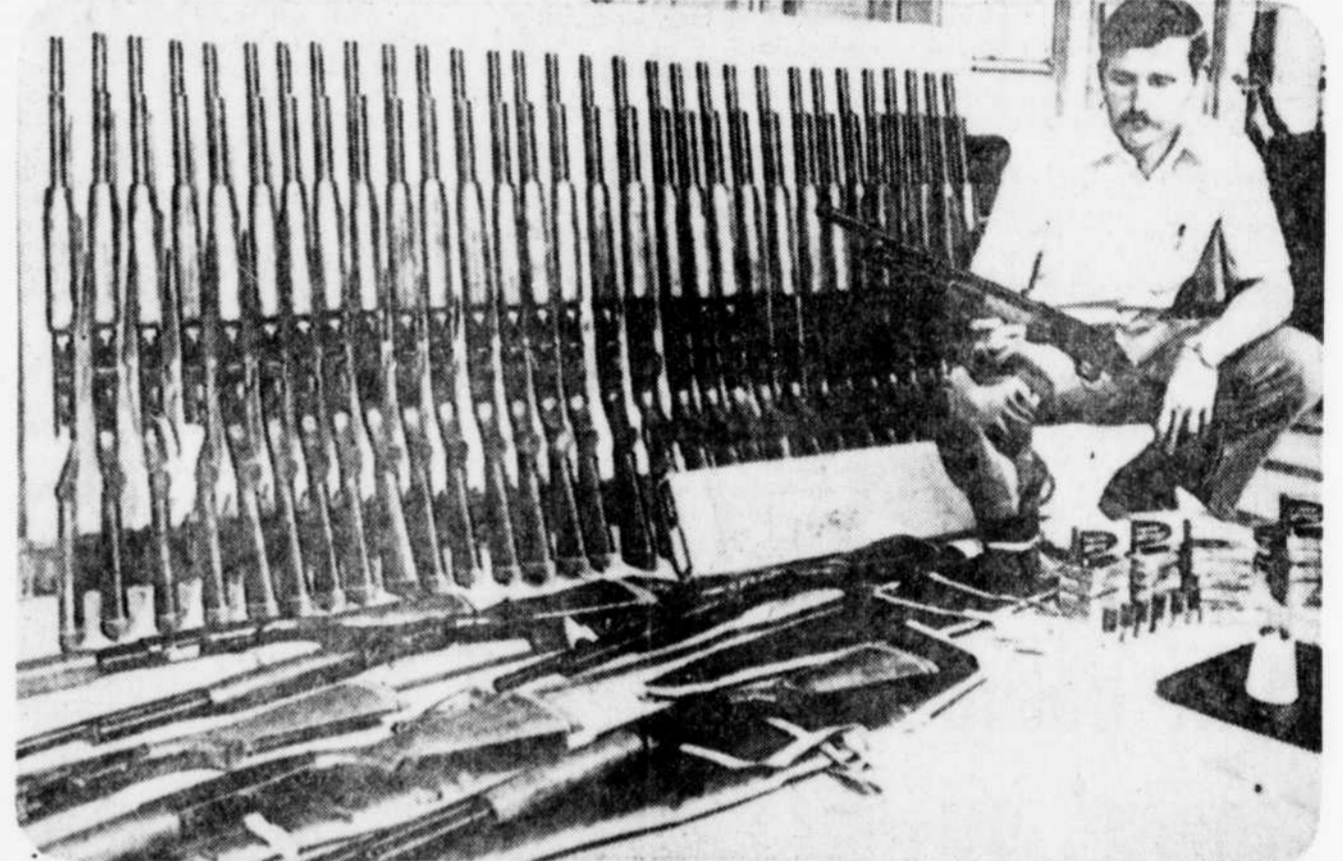
Un peu plus tôt dans la journée, les policiers municipaux avaient eux aussi été demandés sur les lieux d'un accident, impliquant cette fois deux automobiles. On n'y a toutefois dénoté aucun blessé, bien que la collision ait causé pour au-delà de \$5.000 de dommages. L'accident est survenu au coin des rues St-François et St-Antoine, au centre-ville de La Tuque.

• Blessés identifiés

TROIS-RIVIERES (AG) — Les trois personnes qui avaient subi des blessures sérieuses dans un accident de la circulation survenu vendredi soir à Yamachiche sur l'autoroute 40, se trouvaient toujours à l'hôpital Sainte-Marie hier.

Elles ont été identifiées par la police comme étant M. et Mme George Nicholson et leur fille de quatre mois Natacha, de LaSalle en banlieue de Montréal.

L'accident qui avait impliqué trois véhicules avait fait deux autres blessés dont une fillette qui souffrait d'une commotion cérébrale et qui devait aussi passer le week-end à l'hôpital.



Ces armes ont été saisies dans des véhicules et une roulotte loués par l'agence de sécurité "DéTECTIVES industriels" qui assurait la protection de la Robin Hood flour

mill de Montréal, à la suite de la fusillade qui a fait huit blessés vendredi. Les travailleurs de la Robin Hood sont en grève depuis déjà plusieurs mois.

L'affaire de la Robin Hood: les trois gardes libérés

MONTREAL (PC) — Trois gardes de sécurité ont comparu samedi à Montréal devant la cour des sessions, sous l'accusation d'avoir fait feu sur des grévistes pour les rendre infirmes ou les blesser autrement. Les trois, Roger Rousseau, 34 ans, Marc Lévesque, 24 ans, et Antonio Rolland, 42 ans, ont protesté de leur innocence. Le président du tribunal, le juge

Marcel Allard, les a libérés moyennant, pour chacun des trois, le paiement d'une caution de \$1.000. Il a fixé au 12 août leur enquête préliminaire.

Vendredi, l'usine Robin Hood, dans l'ouest de Montréal, avait été transformée en champ de bataille. Des gardes de sécurité d'une agence, qui jusqu'alors était inconnue de la police, avaient ouvert le feu sur les lignes de piquetage des meuniers. Bilan de l'affaire: huit personnes hospitalisées.

Les trois gardes qui ont comparu samedi sont accusés d'avoir violé l'article 228 du

code pénal, article qui porte sur l'utilisation que l'on fait d'armes dans l'intention de mutiler ou de blesser sans raison valable. La peine maximale en l'occurrence est de 14 ans de prison.

En libérant moyennant caution les trois accusés, le juge Allard leur a interdit d'entrer en contact avec les huit grévistes hospitalisés et avec les familles de ceux-ci, il leur a interdit enfin de retourner à l'usine Robin Hood aussi longtemps que jugement dans leur cas n'aura pas été rendu.

Les trois sont à l'emploi du Bureau des détectives industriels.

**H.G. PANNETON
L. PARENT
G. KEMP**
pharmaciens
378-4855
985, St-Prosper Trois-Rivières
(autrefois pharmacie Trifluvienne)

SERVICE DE PHYSIOTHERAPIE
(dont les frais sont remboursables par les Assurances Groupes)
100, rue de l'Hôpital, Trois-Rivières, Tél.: 379-2328
Mme Jeannette White-Guay, physiothérapeute, infirmière

Sa pureté, son prix, son bon goût en font un passe-partout. Le Porto Emu 999... le vin des antipodes.

Acheter une bouteille de Porto Emu 999, c'est acheter un vin d'une grande pureté. Il nous vient d'Australie où le contrôle de la qualité est parmi les plus rigides au monde. Vous ne pourrez être déçu. De plus, il est facile d'avoir une bouteille en réserve puisque Le Porto Emu 999, bien qu'importé, est un des portos à meilleur marché. Et Emu passe partout. Servez-le nature ou sur glace, en apéritif ou en digestif ou pour accompagner un repas léger. Le riche bouquet, le goût moelleux et velouté du Porto Emu 999 en font un vin des plus délicieux.

VINS EMU DE L'AUSTRALIE ENSOLEILLÉE
D'autres bons vins Emu: Sherry Cream (doux), Sherry Medium (demi-sec).

MARTIN, VERRETTE, DONALDSON & FERRON
NOTAIRES
CONSEILLERS JURIDIQUES
153, Laviolette, Trois-Rivières
375-7733
LIONEL MARTIN
JACQUES VERRETTE
FRANÇOIS DONALDSON
BERTRAND FERRON

MAISON CANADIENNE
Très belle maison, style canadien, 7 pièces avec foyer, chauffage électrique, 2 salles de toilette. Vue panoramique sur le fleuve. Belle occasion pour professionnel. S'adresser à: 7780, du Fleuve, Trois-Rivières-Ouest.

COURS de CONDUITE
TROIS RIVIERES - CAP DE LA MADELEINE
L'EGOLE DE CONDUITE MODERNE Enr.
931, ROYALE, TROIS-RIVIERES
INSCRIPTION IMMEDIATE
375-3824

PSST...
N'oubliez pas le traitement de votre auto cette année.
ANTIROUILLE A L'HUILE METROPOLITAIN INC.
1400, BOUL. ST-LOUIS
St-Louis-de-France
378-8222

374-2438
Voitures: AUTOMATIQUES MANUELLES
Cours de TROIS-RIVIERES
PLYMOUTH
30h de théorie
4h de pratique

COURS DE CONDUITE
PAR L'EDUCATION ROUTIERE
Cours reconnus par le MINISTRE DES TRANSPORTS
1625 ROYALE
face à Steinberg

André Leroux a gain de cause contre Gulf Oil

par Gaston PEPIN

TROIS-RIVIERES — L'honorable juge Marcel Belleville de la cour supérieure, district de Montréal, vient de donner raison à M. André Leroux, de l'entreprise Les pétroles Leroux limitée, dans la cause qui l'opposait à Gulf Oil Canada limitée qui voulait interdire à cette entreprise de vendre des produits pétroliers à Trois-Rivières et dans un rayon de 50 milles de cette ville, jus- qu'en février 1981.

L'affaire remonte à l'année 1971 alors que Gulf Oil Canada limitée se portait acquéreur de l'entreprise Har- rel et frères, dont André Leroux était actionnaire.

A peu près en même temps, Gulf Oil retenait les services de M. Leroux en raison de sa compétence, de son expérience et de sa réputation dans le commerce des produits pétroliers. Il était alors nommé gérant du centre de confort au foyer Gulf de Trois-Rivières.

Cinq ans plus tard, en 1976, M. Le-

roux, insatisfait de ses conditions de travail, décidait de mettre sa propre entreprise sur pied.

Dans son rejet de la demande d'in- jonction permanente de Gulf Oil contre André Leroux, la cour n'a pas retenu les allégations de Gulf selon lesquelles le départ de son gérant et de quelques autres employés, qui coïncidaient avec la création des pé- troles Leroux, lui aurait causé des dommages "qu'il est impossible d'é- valuer pécuniairement".

La cour estime par ailleurs que la clause de non-concurrence signée par

le défendeur (André Leroux) lors de son embauche en 1971 par la de- manderesse (Gulf Oil) était abusive et déraisonnable dans les circons- tances où elle fut signée et eu égard aux intérêts à protéger lors de sa signature.

Un autre argument de la demande- resse qui n'est pas retenu par la cour, veut que le défendeur ait eu accès à des renseignements confidentiels quant à la liste des clients et au marché contrôlé par la demande- resse. Selon le jugement, rien ne permet de conclure que le défendeur

aurait eu en exclusivité accès à ces listes de clients.

La demanderesse (Gulf Oil) a enfin allégué que le défendeur (André Le- roux) par suite d'annonces dans les périodiques et journaux de la région, se serait affiché comme le représen- tant exclusif de la demanderesse et aurait, de ce fait, bénéficié d'une pu- blicité qui aurait subséquemment nuï à la demanderesse.

Selon le jugement toutefois, le dé- fendeur aurait été l'objet d'une pu- blicité qui résultait de sa notoriété

dans la région comme représentant de produits pétroliers, même si des journalistes et des publicistes ont pu associer inconsidérément son nom à celui de la demanderesse.

Pour toutes ces raisons, le tribunal a prononcé la nullité de la clause de non-concurrence signée en juin 1971 et a rejeté l'action en injonction per- manente de la demanderesse, avec dépens, en réservant toutefois à celle- ci tous ses droits et recours en dom- mages contre le défendeur, s'il y a lieu.



Mgr Georges-Léon Pelletier, fidèle à son habitude, s'était rendu célébrer la fête de sainte Anne avec la population de Yamachiche.

La fête de sainte Anne à Yamachiche

Une ferveur renouvelée

YAMACHICHE (AG) — Fête reli- gieuse d'abord, mais culturelle aussi en ce sens qu'elle est une manifestation parmi d'autres d'une manière de vivre, la fête de sainte Anne à Yamachiche prend graduellement de l'ampleur d'une année à l'autre.

Une foule encore plus considérable que celle des dernières années a en effet participé samedi à cette célébration qui fut à une certaine époque l'un des évé- nements religieux les plus importants de la région.

Plus de 1500 personnes ont assisté à la

messe de 20 h à l'intérieur de l'église pendant que quelques centaines d'autres se trouvaient à l'extérieur.

Selon l'un des organisateurs qui en a fait l'évaluation au cours de la soirée récréative qui a suivi la messe, à peu près toutes les villes et tous les villages de la région étaient représentés et nom- breux étaient les gens qui venaient de Montréal et de la région.

Comme l'an dernier, quelques mani- festations profanes ont accompagné la fête religieuse dont une exposition d'ar- tisanat au sous-sol de l'église, un concert

de l'Harmonie et de la chorale "Les Tournesols" de même qu'un rallye auto- mobile et un rallye cycliste, ce dernier ayant remporté un succès notable.

Répondant avec enthousiasme à l'ap- pel des organisateurs de la fête de leur patronne, les citoyens avaient pavoi- sé en grand nombre ce qui donnait un vé- ritable air de fête au coeur du village, par- ticulièrement au moment de la pro- cession aux flambeaux qui suivait la messe chantée par Mgr Georges-Léon Pelletier assisté d'un dizaine de prêtres, dont quelques fils de la paroisse.



Au sortir de la messe au moment où la procession qui conduira la foule à la statue de sainte Anne, va se mettre en branle. Environ 1,500 personnes s'étaient massées à l'intérieur de l'église pour la messe alors que quelques centaines d'autres se trouvaient dehors.

A l'usine Fer et Titane de Tracy

L'enquête médicale bientôt complétée

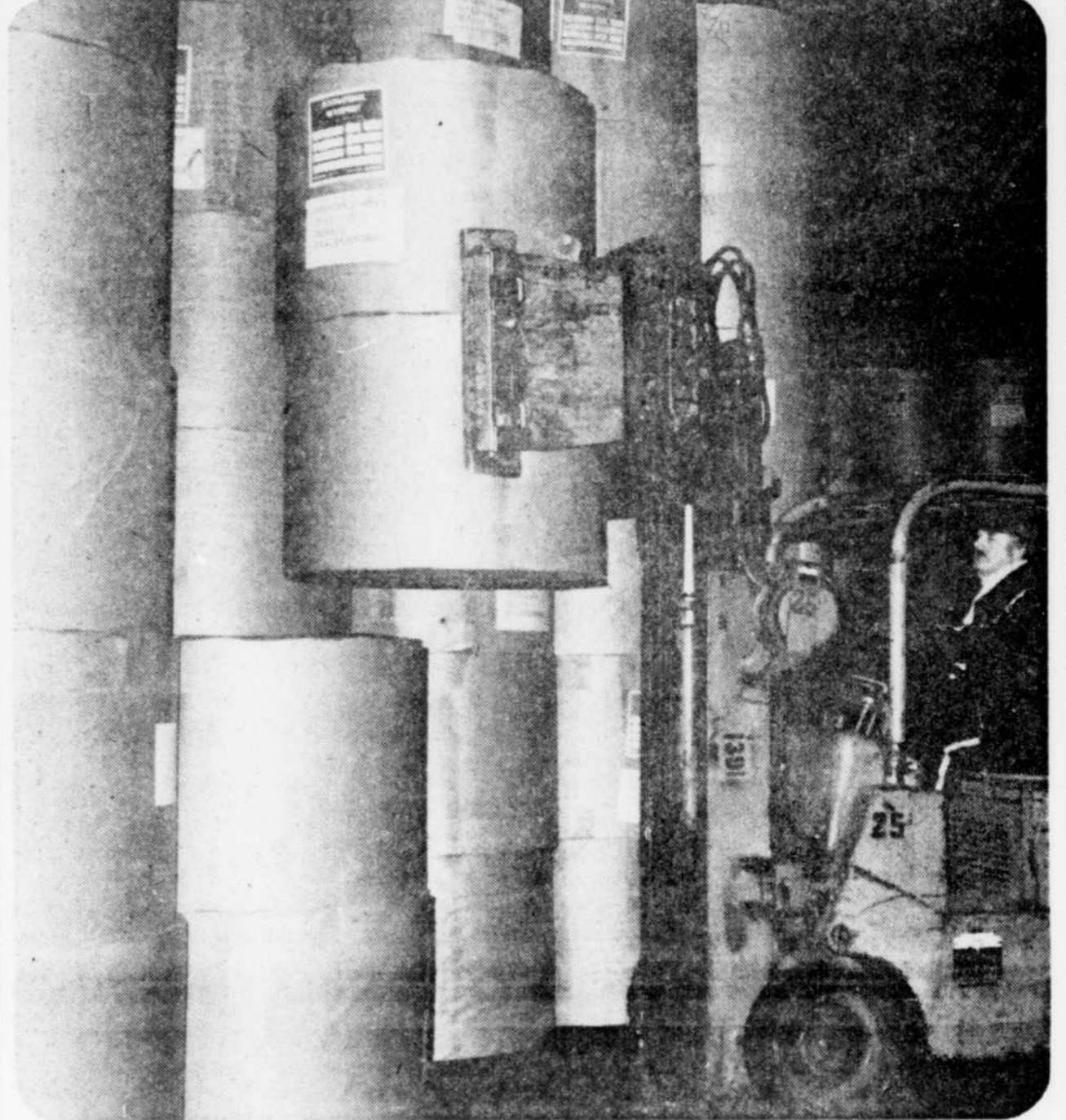
TRACY (LF) — Lors d'une conférence de presse qu'il donnait récemment, le député de Richelieu à l'Assemblée nationale, M. Maurice Martel rendait public les détails des prévisions budgétaires en rapport avec l'enquête médicale qui sera bientôt terminée, sur l'état de santé des travailleurs de l'usine Fer et Titane de Tracy.

On sait que le gouvernement du Québec avait consenti une subvention maximum de \$250,000 pour que soit menée cette enquête.

Le montant total des dépenses prévues à ce jour s'élève à

\$234,595. On note \$17,000 pour le matériel, \$25,000 pour les services, \$37,600 en salaires, \$4,515 en vacances et bénéfices marginaux, \$29,000 en honoraires et \$3,480 pour les vacances et avantages marginaux des médecins, \$77,500 en honoraires pour les différents départements, ainsi que \$40,000 en frais indirects et divers.

M. Martel a précisé que s'il y avait un surplus entre le total des coûts et le montant de \$250,000 consenti par le ministère des Affaires sociales, la balance retournerait dans les coffres du gouvernement.



Forte hausse du volume des expéditions de papier-journal

par Claude HEROUX

TROIS-RIVIERES — Les expéditions de papier-journal demeurent encore un facteur important dans l'activité portuaire à Trois-Rivières et l'actuelle saison de navigation est encore plus florissante que la précédente à ce chapitre.

Selon un porte-parole autorisé du Conseil des ports nationaux, division de Trois-Rivières, les divers bâtiments océaniques affectés au transport du papier-journal, au port de Trois-Rivières, ont véhiculé à l'étranger 105.556 tonnes depuis le premier janvier 1977. Il ne s'agit pas d'un record de tous les temps, mais ce bilan représente une

hausse de 22,065 tonnes sur la période correspondante de 1976 alors que les six premiers mois avaient donné un volume d'exportations de 83.491 tonnes.

Le volume total des expéditions et des importations au port de Trois-Rivières pour les six premiers mois de 1977 se situe à 1.186,000 tonnes soit une légère diminution sur la première moitié de la saison de navigation de 1976, alors que le

Conseil des ports nationaux rapportait un volume de 1.260,000 tonnes.

Ce léger fléchissement est seulement attribuable à un très léger recul dans le négoce des céréales dans les deux sens. La compagnie des Élévateurs à grain rapporte un volume d'expéditions et d'importations de céréales de 549.688 tonnes pour la première demi de 1977 comparativement à 639.193 pour la même période de l'année précédente.

Plusieurs produits sont très en demande au port de Trois-Rivières et parmi les plus mentionnés figurent les produits pétroliers qui accusent une augmentation de volume de 15% sur l'an dernier.

